

CAHIER DU PARTICIPANT

Dialogue citoyen

***L'heure des choix :
Vers une politique en faveur du mieux-être
des familles du Nouveau-Brunswick***

Session 1 : 20 et 21 mars 2009 – Crowne
Plaza, Moncton, N.-B.



Dialogue citoyen organisé par l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick avec les ministères suivants :

Ministère du Développement social du Nouveau-Brunswick

Ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick

Secrétariat de croissance démographique du Nouveau-Brunswick

*« Sur ma tombe, à la place de fleurs et de couronnes, apportez-moi les listes de milliers de familles, de milliers de petits enfants auxquels vous aurez pu donner les clés d'un vrai logement. »
Henri Grouès*

Du débat au dialogue :

« (...) dans le contexte du débat, chaque participant estime qu'il existe une bonne réponse dont il est le détenteur, chacun essaie de prouver la justesse de son point de vue et, en même temps, de mettre en évidence les faiblesses de la position adverse. À l'opposé, le dialogue a pour but d'explorer les fondements des positions respectives, de considérer d'autres perspectives, d'inventer de nouvelles façons de penser. »

Daniel Yankelovich¹

Ce cahier du participant a été réalisé par une équipe de recherche sur la participation citoyenne de l'Université de Moncton :

Pier Bouchard, Professeure titulaire, Département d'administration publique
Sylvain Vézina, Professeur titulaire, Département d'administration publique
Christine Paulin, Agente de recherche, Département d'administration publique

Moncton, 16 mars 2009

¹ Daniel Yankelovich (1999), *The Magic of Dialogue : Transforming Conflict into Coopération*, New York, Simon & Schuster.

TABLE DES MATIÈRES

- 1. INTRODUCTION, p.4**
- 2. MISE EN CONTEXTE, p.7**
- 3. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE FAMILIALE ? p.10**
- 4. ÉTAT DE LA SITUATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK, p.11**
- 5. REGARD SUR LES NOUVELLES PRATIQUES DE CERTAINES PROVINCES
CANADIENNES ET DE PAYS DE L'OCDE, p.20**
- 6. QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION : BIEN SAISIR LES ENJEUX ET
DEFIS POUR MIEUX AGIR SUR UNE POLITIQUE FAMILIALE, P.27**
- 7. PISTES D'ACTION, p.31**

ANNEXE 1 :

LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU DIALOGUE CITOYEN, p.32

ANNEXE 2 :

**INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ, CANADA, PROVINCES ET
TERRITOIRES, 1981 ET 2005, P.35**

ANNEXE 3 :

**RECOMMANDATIONS SUITE AU COLLOQUE DE LA PETITE ENFANCE
(AFPNB, 2006), p.36**

1. INTRODUCTION

Selon certains spécialistes en politiques publiques, il s'avère de plus en plus nécessaire de renforcer les liens entre les diverses sources de bien-être : les familles, les collectivités, les employeurs et les gouvernements. D'où l'importance d'engager un dialogue entre les parties prenantes concernées : décideur, gestionnaires et professionnels de divers secteurs, organismes communautaires et citoyens pour réfléchir aux enjeux, défis et pistes d'action en ce domaine. Le dialogue public vise à bien saisir les besoins des citoyens pour mener à des décisions éclairées qui tiennent compte de leurs valeurs et d'un plus grand nombre d'intérêts en cause.

S'il y a urgence d'agir en ce domaine c'est que la situation des familles a bien changé. De fait, depuis les années 1940-1950, les taux de natalité ont baissé de plus de moitié, la proportion des femmes dans la population active a triplé, l'incidence des familles monoparentales a triplé. Les divorces se sont multipliés par un facteur de 6 et la proportion de la population âgée de plus de 65 ans s'est accrue de 60 pour 100². Cette activité de réflexion nous conduira à examiner les défis suivants: phénomène de la dénatalité, exode des jeunes, mutation de l'emploi, difficultés à concilier la vie de travail et la vie privée, équité salariale, etc.

Les principaux objectifs poursuivis par le Dialogue sont les suivants :

- ✓ Se familiariser avec les nouvelles tendances et pratiques innovatrices en ce domaine.
- ✓ Engager un dialogue entre les principaux acteurs sur les enjeux et défis en ce domaine, soit les enjeux politiques (ex. renouvellement des générations, la famille comme une valeur en soi), les enjeux sociaux (ex. nouvelles conditions de vie des familles) et les défis pour les familles (ex. le besoin de reconnaissance des parents, les irritants et les incohérences du système, les besoins de soutien, le manque de temps, etc.).³
- ✓ Proposer des améliorations aux programmes et services pour mieux répondre aux besoins des familles dans toute leur diversité. L'objectif étant de parvenir à une meilleure adéquation entre les services gouvernementaux et l'évolution des besoins des familles. Il importe donc d'examiner les nouvelles réalités des familles du Nouveau-Brunswick.

² Judith Maxwell (2006). « Créer des liens entre les gens et les politiques. Renforcer les familles canadiennes », *Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques*, No. 1, Ottawa, page 1.

³ Voir à ce sujet les travaux du Conseil de la famille et de l'enfance (2005). « Prendre en compte la diversité des familles », Québec.

- ✓ Définir des orientations prioritaires pour façonner la politique familiale de demain.
- ✓ Imaginer des pistes de solution et établir des priorités d'action en faveur des familles (ex. gouvernement municipal, provincial et fédéral)
- ✓ Concilier les différentes perspectives pour en arriver à un terrain d'entente.

Les participants discuteront de divers aspects en lien avec les politiques familiales en tentant de répondre, par exemple, aux questions suivantes : Quelles sont les principaux sujets de préoccupations des acteurs concernés ? Comment mieux répondre aux besoins des familles ? Quels principes et priorités d'action nous permettraient de bâtir une société davantage axée sur la famille ? Comment créer un environnement de travail favorable aux familles ? Quelles sont les perspectives d'avenir pour les familles du Nouveau-Brunswick ?

Précisons que ce cahier a été préparé à l'intention du participant au Dialogue sur les politiques familiales. Ce dernier y trouvera des citations, extraits de textes et tableaux susceptibles de le renseigner sur les réalités émergentes et défis en ce domaine. Nous présenterons le portrait de la situation au Nouveau-Brunswick ainsi que le cas du Québec et du Manitoba car ces provinces sont reconnues pour être des leaders en ce domaine et peuvent donc être une source d'inspiration pour les autres provinces. Nous dégagerons ensuite certaines orientations innovatrices et tendances récentes dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). Nous retiendrons également des éléments de politiques familiales reconnus pour leur efficacité et susceptibles d'être utiles dans le cadre d'une réflexion sur l'élaboration d'une politique familiale au Nouveau-Brunswick. Nous invitons le lecteur qui souhaite approfondir davantage le sujet, à se rendre sur le site web de l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick afin de consulter l'étude intitulée « *Politiques et nouvelles initiatives en faveur des familles et du développement de la petite enfance : La situation dans certaines provinces canadiennes et des pays de l'OCDE* » (<http://www.afpnb.ca/dialogue.htm>). Notons, par ailleurs, que le mode de fonctionnement qui sera utilisé au cours du dialogue est présenté dans un document qui se trouve à l'annexe 1 du présent document.

Pour terminer, nous tenons à préciser que votre participation à ce Dialogue est importante car le Nouveau-Brunswick, comme la plupart des provinces canadiennes, accuse un sérieux retard sur d'autres pays.⁴ Or, il semble que les progrès en ce domaine passent de plus en plus par la mobilisation de l'ensemble des acteurs socioéconomiques. En espérant que ce dialogue contribuera à motiver davantage les décideurs politiques et administratifs à mettre les familles au centre des politiques publiques du Nouveau-Brunswick.

Le comité organisateur

⁴ Jenson, J. (2006), Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en citoyenneté et gouvernance au département de science politique de l'Université de Montréal, « Services d'apprentissage et de garde : trois défis pour une grande priorité », *Options Politiques*, <http://www.irpp.org/po/archive/apr06fr/jenson.pdf>, page consultée le 27 avril 2008.

2. MISE EN CONTEXTE

Renforcer les familles canadiennes

La famille a changé

La famille canadienne n'est plus ce qu'elle était. Et le monde autour d'elle a changé aussi. La concurrence d'envergure mondiale et une économie du savoir en mutation continuelle contribuent à rendre le marché du travail turbulent.

- Il faut deux salariés pour subvenir aux besoins d'une famille, et même cela peut ne pas être suffisant.
- Il faut s'attendre d'occuper plusieurs emplois pendant sa durée de vie.
- Les avantages qui se rattachent à un emploi ne sont plus ce qu'ils étaient.
- Tant les gouvernements que les employeurs se sont délestés de plusieurs responsabilités pour les remettre aux familles.
- Les conflits entre la vie professionnelle et personnelle font subir aux familles un stress plus élevé que jamais auparavant.
- La prestation de soins au sein de la famille comporte des sacrifices économiques et sociaux considérables.

Les familles ont besoin d'aide

Nous connaissons la grande importance de donner aux enfants le meilleur départ possible dans la vie. Nous sommes conscients aussi de la valeur d'assurer la prestation de soins aux aînés le plus près possible du foyer. Donc, nos attentes à l'égard de la famille et de la collectivité sont plus élevées que jamais, en dépit des changements dans leur capacité d'y donner suite. Comment peut-on s'assurer que les familles pourront s'acquitter de leurs responsabilités dans l'environnement économique actuel? De quels types de mesures de soutien ont-elles besoin et quel devrait être l'apport des employeurs, des collectivités et des gouvernements?

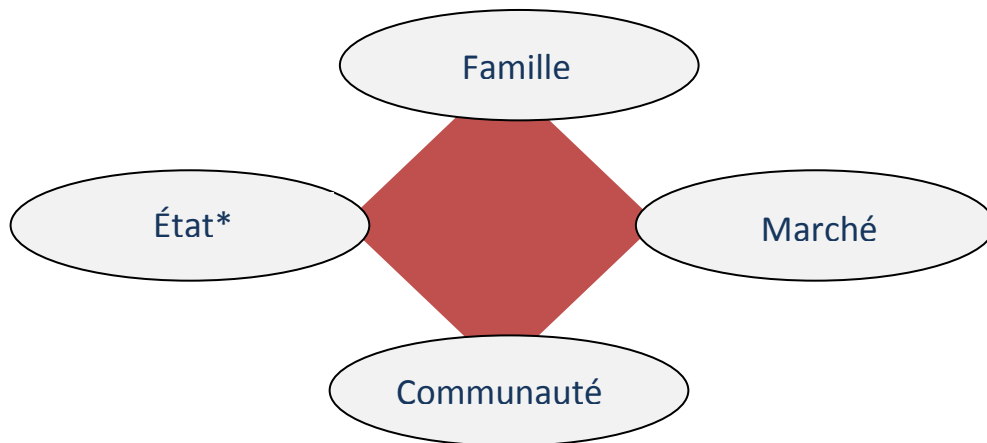
Les principales mesures pour renforcer les familles

Les recherches des RCRPP permettent de croire que des mesures s'imposent dans quatre domaines :

- *Revenu et services* – Les gouvernements devraient enrichir les suppléments de revenu pour les petits salariés, de concert avec une hausse du salaire minimum, et investir dans les services destinés aux Canadiens à revenu faible et moyen.
- *Lacunes au niveau des soins* – Les gouvernements devraient unir leurs efforts à ceux des communautés pour combler les lacunes au niveau des soins à donner aux enfants et aux aînés.
- *Salaire suffisant* – rééquilibrer les responsabilités entre les employeurs et les familles en encourageant un plus grand nombre d'employeurs à assumer la responsabilité d'assurer le bien-être de leurs employés.
- *Autonomie* – S'assurer que les familles et les collectivités autochtones puissent parvenir à l'autonomie en renforçant les capacités communautaires et la résilience des familles, en plus des ressources provenant des gouvernements.

LOSANGE DU BIEN-ÊTRE

Le diagramme suivant fait état de l'interdépendance entre quatre sources de bien-être :



**L'État comprend les gouvernements (fédéral, provinces, territoires et municipalités) et des services publics de base comme l'éducation et les soins de santé.*

Le marché – la principale source de bien-être, en offrant des emplois, des salaires et, souvent, certains avantages sociaux.

L'État – offre certaines prestations, comme des rentes de retraite, et des services, comme l'enseignement et les soins de santé, et assure le maintien de certaines normes minimales.

La communauté – assure la prestation d'une diversité de mesures de soutien et de services sociaux, dont les loisirs, les services d'orientation et la culture.

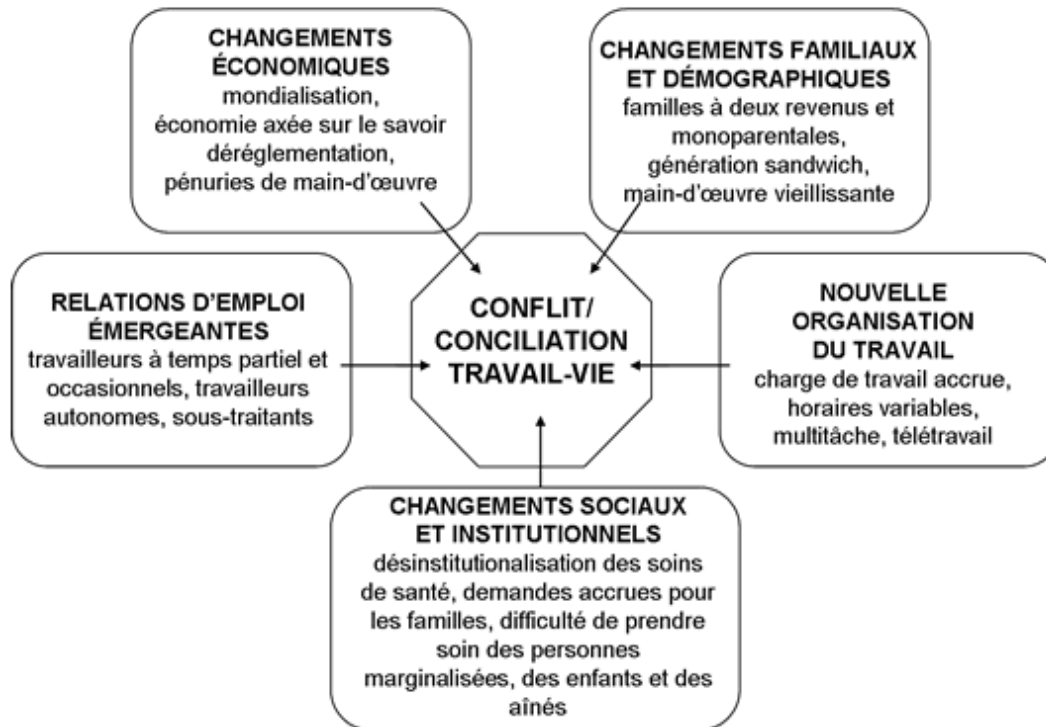
La famille – offre des mesures immédiates de soins et de partage, de soutien et de socialisation.

Une coupure de l'apport de l'un ou de l'autre des intervenants a pour effet de faire passer la responsabilité aux autres intervenants. L'équilibre des responsabilités entre les divers intervenants est le principal défi qui se pose à la politique sociale.

Source : David Hay (2006). « Précis de politique des RCRPP – Renforcer les familles canadiennes », *Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques*, numéro 1, mars 2006, http://www.cprn.org/documents/42556_fr.pdf, (page consultée le 12 mars 2009), [En ligne].

Le milieu de travail devient le point de convergence des principaux changements dans la société et dans l'économie du Canada

Pourquoi la conciliation travail-vie est-elle si importante dans notre monde d'aujourd'hui?



En résumé, le nouvel environnement que l'on connaît au Canada est mis en évidence par les phénomènes suivants :

- les employeurs (et certains employés) recherchent une meilleure souplesse d'emploi;
- les changements dans la composition de la main-d'œuvre et les structures de travail entraînent davantage de stress lié au travail, en raison de la charge de travail accrue, des heures de travail non conventionnelles et de l'insécurité d'emploi;
- le stress lié au travail et les conflits entre le travail et la vie personnelle inquiètent de plus en plus les employés et les employeurs, qui assistent à une hausse des coûts des avantages sociaux et de l'absentéisme ainsi qu'à une baisse de la productivité.

Source : Ressources humaines et développement des compétences Canada (n.d.). « Chapitre 2 : Le visage changeant du milieu de travail au Canada – Pourquoi la conciliation travail-vie est importante », dans *Conciliation travail-vie au Canada*, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/pt/psait/ctv/ctvc/03visage_changeant.shtml, (page consultée le 12 mars 2009), [En ligne].

3. QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE FAMILIALE ?

Le regroupement Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles soutient qu'une politique familiale véhicule certaines orientations relatives à la vie familiale. Elle fournit un cadre qui précise la contribution des familles à la prise en charge des êtres humains, et ce, aux différents âges de la vie.

« Une politique familiale est une politique publique qui cible les familles en tant que groupe social ayant des besoins particuliers. Elle fournit des lignes directrices quant à la place qu'un État confère aux familles et à leurs besoins sur les plans social, économique, juridique, éducatif et affectif. De manière générale, une politique familiale constitue un ensemble d'orientations et de mesures (économiques, sociales, juridiques, etc.) financées par des fonds publics qui a pour objectif d'aider les familles. »⁵

Exemples d'objectifs d'une politique familiale⁶
Valorisation de la famille <ul style="list-style-type: none">✚ Valoriser la famille au sein de la collectivité✚ Reconnaître et soutenir les divers types de familles✚ Reconnaître et soutenir les groupes qui aident et représentent les familles (groupes communautaires, associations, etc.)
Soutien économique <ul style="list-style-type: none">✚ Aider financièrement les familles✚ Réduire la pauvreté des familles
Soutien aux rôles parentaux et à l'égalité des sexes <ul style="list-style-type: none">✚ Favoriser l'engagement des pères dans l'éducation des enfants✚ Promouvoir l'égalité des sexes dans le couple✚ Reconnaître le travail d'éducation des parents au foyer✚ Faciliter le travail des mères
Appui à la conciliation famille-travail-étude <ul style="list-style-type: none">✚ Faciliter l'organisation de la vie quotidienne des familles✚ Favoriser la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles✚ Soutenir la conciliation famille-étude

⁵ Pour plus de détails voir : Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles (2005). « Fiche 3 : Qu'est-ce qu'une politique familiale? », Québec, <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/fiche3.pdf> page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

⁶Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles (2005). « Fiche 6 : Quels peuvent être les objectifs poursuivis par une politique familiale? », Québec, <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/fiche6.pdf>, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

Soutien à la fécondité

- ✚ Favoriser la natalité

Soutien aux membres de la famille

- ✚ Favoriser le développement des enfants
- ✚ Faciliter le soutien aux parents âgés ou malades
- ✚ Promouvoir la santé et le bien-être des familles

Appui à l'instauration d'une meilleure qualité de vie pour les familles

- ✚ Assurer un environnement favorable, accessible et sécuritaire pour les familles (équipements, horaires, etc.)
- ✚ Soutenir l'accès des familles à des logis adéquats

4. ÉTAT DE LA SITUATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Depuis près de trente ans, diverses mesures en faveur de la famille et de la petite enfance ont été mises en place par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le tableau qui suit montre bien que c'est principalement au cours des dernières années que le gouvernement a manifesté plus ouvertement son engagement en faveur des familles.

4.1 INITIATIVES EN FAVEUR DE LA FAMILLE ET DE LA PETITE ENFANCE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Temps forts d'un cheminement vers une politique en faveur du mieux-être de la famille et de la petite enfance au Nouveau-Brunswick	
1980	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>Loi sur les Services à la famille</i> au Nouveau-Brunswick✓ Établissement du programme d'assistance aux <i>services de garderie</i> qui consistait en un soutien financier pour les parents (début des années 80)
1994	<ul style="list-style-type: none">✓ Programme Initiatives pour la <i>petite enfance</i> pour toutes les régions de la province. Ce programme constitue la principale stratégie au Nouveau-Brunswick pour réduire le risque de troubles de développement chez les enfants âgés de 0 à 5 ans✓ Établissement du <i>Secrétariat pour la politique familiale</i> au Nouveau-Brunswick
1995	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>Bâtir pour l'avenir : projet de politique-cadre</i> pour la politique familiale au Nouveau-Brunswick, Secrétariat de la politique familiale du Nouveau-Brunswick (Août)
1998	<ul style="list-style-type: none">✓ Table ronde sur le renouvellement de la <i>politique sociale</i> (septembre)

1999	✓ Document de travail sur le renouvellement de la <i>politique sociale</i> (février) : Bâtir l'avenir ensemble
2001	✓ <i>Plan d'action</i> pour le développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (avril)
2002	✓ Lancement officiel du Programme de <i>prestation prénatale</i>
2002-2003	✓ Établissement du programme de <i>soutien financier</i> pour l'amélioration de la qualité des services de <i>garderie</i> au Nouveau-Brunswick
2004	✓ Lancement de la campagne de <i>sensibilisation</i> Être parent, l'amour de toute une vie (mars)
2005	✓ Publication du document Examen du programme <i>Initiatives pour la petite enfance</i> (juillet)
2006	✓ <i>Forum de consultation</i> du premier ministre sur l'apprentissage précoce et les soins destinés à la petite enfance
2007	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>Les enfants au premier plan</i>, Vision de l'éducation ✓ Mise sur pied du <i>Secrétariat de la croissance démographique</i> (avril) ✓ <i>Consultation publique</i> sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants menée par le ministère du Développement social (juin) ✓ Lancement des <i>Fonds en fiducie</i> pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (juin) ✓ Annonce de la mise sur pied du <i>Conseil consultatif</i> sur l'accroissement de la population du Nouveau-Brunswick (novembre) ✓ Annonce de la création d'un <i>comité spécial du Cabinet</i> sur le développement de la petite enfance et les soins aux enfants (novembre) ✓ Une stratégie provinciale sur les <i>difficultés d'apprentissage</i> axée sur le dépistage et l'intervention précoces (novembre)

Maintenant, voyons ce qu'il en est au juste du portrait *des jeunes enfants* au Nouveau-Brunswick :

- « Au plan de la santé physique de ses jeunes enfants, le Nouveau-Brunswick se tire bien d'affaires, compte tenu de ses proportions légèrement plus faibles de *faibles poids à la naissance* et de mortalité infantile, comparativement à l'ensemble du pays.
- Comparativement à la moyenne nationale, le Nouveau-Brunswick a une proportion légèrement plus élevée d'enfants qui présentent un *développement moteur et social lent*.
- Au plan du *comportement*, les enfants du Nouveau-Brunswick font meilleure figure que les enfants du reste du Canada.

- Comparativement à la moyenne nationale, le Nouveau-Brunswick a une proportion plus élevée d'enfants qui présente une faible *acquisition du vocabulaire*. »⁷

Dans le but de se doter d'outils efficaces pour progresser en ce domaine, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a élaboré un *Plan d'action* pour le développement de la petite enfance qui comprend un certain nombre d'améliorations apportées aux programmes et services provinciaux de la petite enfance ainsi que de nouvelles formules de soutien innovatrices pour les familles. Pour bien signifier son engagement en faveur du bien-être et du développement des enfants, le gouvernement a fait connaître ses objectifs et les indicateurs clés retenus: santé physique et développement moteur, équilibre affectif, connaissances et compétences sociales, développement cognitif et communication. On entend ainsi se donner des moyens pour pouvoir effectuer des comparaisons à l'échelle nationale.⁸

4.2 L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Il est maintenant admis que le Nouveau-Brunswick connaît une *crise démographique* significative et qu'il devient nécessaire d'intervenir afin d'offrir un avenir prometteur aux générations futures. Les données présentées dans la stratégie du Secrétariat de la croissance démographique illustrent bien l'ampleur de la situation⁹ :

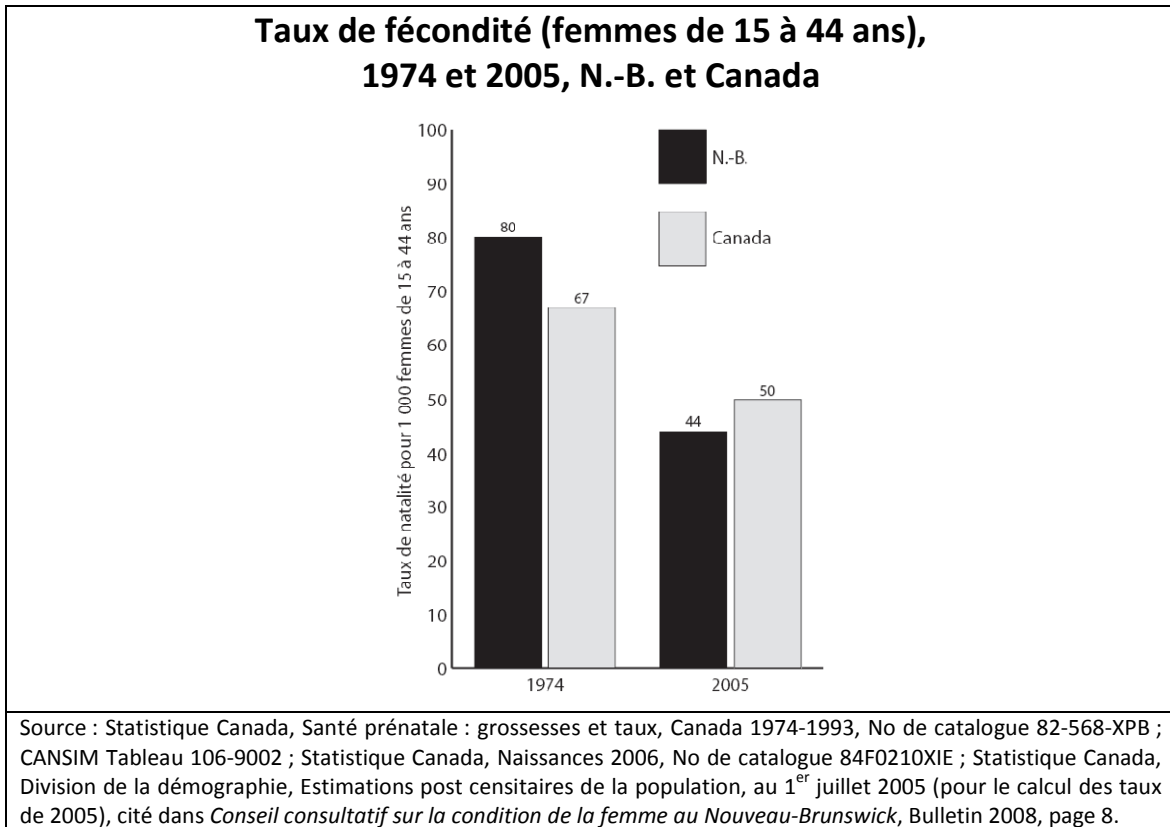
- Faible taux de fertilité : le Nouveau-Brunswick possède un indice synthétique de fertilité (une mesure indiquant le nombre moyen d'enfants qu'une femme aura au cours de sa vie), parmi les plus bas au Canada (1,40 en 2004, moyenne nationale 1,53).
- Baisse du taux de naissance : 12,047 naissances au Nouveau-Brunswick en 1971-1972 et 6,837 en 2005-06, ce qui représente une diminution de près de 50%.
- Déclin démographique et vieillissement de la population : En 2006, l'âge médian est de 40,8 alors que la moyenne nationale se situe à 38,8. Les jeunes ne représentant que 22 % de la population.
- Migration élevée surtout chez les jeunes : 1991-92 entre 19 % à 23 % des individus sortants du Nouveau-Brunswick appartenaient au groupe d'âges des 25-44 ans et 12 % à 15 % au groupe des 18-24 ans. Il ressort qu'en 2000-2001, ces jeunes se dirigeaient principalement vers l'Alberta, le Québec et l'Ontario.

⁷Ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick (2002), *Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour le développement de la petite enfance – Indicateurs sur le bien-être des jeunes enfants*, p.13, <http://www.gnb.ca/0017/children/ecd-f.asp>, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

⁸Ministère des Services familiaux et communautaires du Nouveau-Brunswick (2002), *Meilleures perspectives pour les enfants du Nouveau-Brunswick : Plan d'action pour le développement de la petite enfance – Indicateurs sur le bien-être des jeunes enfants*, p.13, <http://www.gnb.ca/0017/children/ecd-f.asp>, page consultée le 25 avril 2008, p.4.

⁹Secrétariat de la croissance démographique du Nouveau-Brunswick (2007). « C'est le temps d'agir : Élaborer la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick », pages 5-7, <http://www.gnb.ca/3100/Promos/Reports/Diss-paper-f.pdf>, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick s'inquiète du fait qu'à long terme, le taux de fécondité des femmes du Nouveau-Brunswick chute de façon dramatique. En 1976, le taux est tombé en deçà du taux de remplacement de 2,1 enfants par femme.



Pour une comparaison du taux de fécondité entre les provinces voir l'annexe 2. Les données qui suivent nous permettent de mieux saisir l'évolution démographique au cours des dix dernières années :

**Aperçu de l'évolution démographique dans la province du Nouveau-Brunswick
Données des recensements de 2006, 2001 et 1996**

Sous-thème	Année de recensement		
	2006	2001	1996
Population			
Chiffre total de la population	729 997	729 498	738 133
Âge et sexe			
% de la population âgée de 0 à 14 ans	16,2	17,8	19,6
% de la population âgée de 15 à 64 ans	69,1	68,6	67,8
% de la population âgée de 65 ans et plus	14,7	13,6	12,6
Âge médian	41,5	38,6	35,5
État matrimonial			
% de la population âgée de 15 ans et plus qui sont célibataires (jamais légalement marié(e)s)	25,4	25,5	26,3
% de la population âgée de 15 ans et plus vivant en couple (marié ou en union libre)	60,1	60,6	60,4
Familles et ménages			
% de couples (mariés ou en union libre) avec enfants (de tout âge)	49,9	55,0	60,8
% de couples (mariés ou en union libre) avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans	44,5	49,7	55,7
Total des ménages privés	295 965	283 820	271 155
% de ménages formés d'une seule personne	24,3	22,4	20,1
% de ménages comptant un couple avec enfants	26,9	31,0	36,0
% de ménages comptant un couple sans enfants	32,9	30,8	28,1
Taille moyenne du ménage	2,4	2,5	2,7
Revenu médian des ménages	45 194	44 818	42 832
Langue			
% de la population dont la langue maternelle est l'anglais seulement	64,4	64,6	64,9
% de la population dont la langue maternelle est le français seulement	32,4	32,9	32,9
Immigration et citoyenneté			
% immigrants	3,7	3,1	3,3
% immigrants récents (arrivés depuis les derniers 5 ans)	0,6	0,4	0,4
% citoyens canadiens	98,4	98,8	98,8
Minorités visibles			
% minorités visibles	1,9	1,3	1,1
Peuples autochtones			
% ayant déclaré une identité autochtone	2,4	2,3	1,4
Travail			
Taux d'emploi	57,3	55,2	52,6
Taux d'emploi - Sexe masculin	61,1	59,2	57,9
Taux d'emploi - Sexe féminin	53,8	51,4	47,6
Revenu et gains			
Revenu médian total pour les personnes de sexe masculin	28 019	27 550	26 170
Revenu médian total pour les personnes de sexe féminin	17 586	15 904	14 334

Source : À partir de Statistique Canada. 2007. *Tendances du recensement pour Canada, provinces et territoires* (tableau). Recensement de 2006, produit n° 92-596-XWF au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 4 décembre 2007.

<http://www12.statcan.ca/francais/census06/data/trends/Index.cfm> (site consulté le 13 mars 2009), [En ligne].

Le gouvernement se doit donc d'intervenir pour améliorer la situation et d'ailleurs les propos qui suivent montrent bien que celui-ci reconnaît l'urgence d'agir en ce domaine :

« Notre déclin démographique continuera à avoir un impact sur notre capacité à payer pour des services essentiels et à atteindre l'autosuffisance. C'est pourquoi nous devons agir ensemble maintenant. »¹⁰

Le Groupe de travail sur l'autosuffisance montre bien l'ampleur du défi à relever :

« Pour accroître de façon significative sa base économique et atteindre l'autosuffisance, le Nouveau-Brunswick doit augmenter sa population de plus de 100 000 personnes d'ici aux 20 prochaines années. Il s'agit d'une augmentation nette d'environ 5000 personnes par année. Le Nouveau-Brunswick n'a jamais connu une croissance démographique soutenue de cette ampleur. »¹¹

4.3 L'ASSOCIATION FRANCOPHONE DES PARENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK EN ACTION

L'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB) a pour mission d'engager les parents et la communauté de manière à créer un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant et de sa famille. Son mandat a été défini de la manière suivante : valoriser le rôle du parent, défendre ses intérêts et favoriser son engagement en ce qui concerne le développement global de son enfant en français (langue première), synthétiser l'information pertinente et favoriser des activités de sensibilisation, de formation, de recherche et d'accompagnement des groupes de parents. Les activités de l'AFPNB visent donc à mobiliser les parents et la communauté autour de questions reliées aux enfants et à leur famille et ce, principalement dans quatre secteurs d'activité : la santé, la petite enfance, l'éducation et la culture.

Cet organisme a mis en place une structure où sont représentées toutes les régions de la province et des mécanismes de concertation des parents et des divers intervenants

¹⁰Secrétariat de la croissance démographique du Nouveau-Brunswick (2007). « C'est le temps d'agir : Élaborer la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick », page 10, <http://www.gnb.ca/3100/Promos/Reports/Diss-paper-f.pdf>, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

¹¹G. Byrne, Ministre responsable du Secrétariat de la croissance démographique. Groupe de travail sur l'autosuffisance, « Rapport sur la réalité du Nouveau-Brunswick, Volume 1 : À la croisée des chemins », dans : Secrétariat de la croissance démographique du Nouveau-Brunswick (2007), « C'est le temps d'agir : Élaborer la stratégie de croissance démographique du Nouveau-Brunswick », page 8, <http://www.gnb.ca/3100/Promos/Reports/Diss-paper-f.pdf>, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

en ce domaine.¹² L'association organise des rencontres et des échanges à l'échelle locale, régionale, provinciale ainsi que nationale dans le but de partager l'information notamment sur la question de la qualité de l'éducation dans les établissements francophones (niveaux préscolaire, scolaire et post secondaire).

L'action de l'AFPNB en ce qui concerne la petite enfance s'articule plus particulièrement autour des enjeux suivants¹³: représentation des francophones dans les instances décisionnelles au Nouveau-Brunswick; financement adéquat de la petite enfance; participation des parents à l'élaboration et à la gestion de programmes et de services; amélioration des services de garde. À ce titre, il est utile de rappeler que les investissements consentis par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les places en garderie réglementée sont moins élevés que ceux des autres provinces telles le Québec et le Manitoba.

Total des allocations versées par les gouvernements provinciaux pour chaque place de garderie réglementée dans trois provinces canadiennes (2005-06) Données arrondies¹⁴		
Province	Allocation/place de garderie réglementée (\$)	Total des allocations dans cette province (\$)
Québec	4 644	1 678 879 000
Manitoba	3 322	86 327 000
Nouveau-Brunswick	1 707	22 475 000
Canada	3 259	2 644 140 000

¹² Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (2006), « Recommandations émanant du colloque sur la petite enfance francophone », Mémoire présenté au Premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Bernard Lord, dans le cadre du Forum de consultation du premier ministre sur l'apprentissage précoce et les soins destinés à la petite enfance, Moncton, p.3.

¹³ Voir : Association des parents francophones du Nouveau-Brunswick, *Les enjeux de la petite enfance francophone*, <http://www.bdaa.ca/parents/Doc/planaction/plandaction18.htm>, page consultée le 31 mars 2008.

¹⁴ M. Friendly, J. Beach, C. Ferns, et M. Turiano (2007). *Early childhood education and care in Canada 2006*, 7e édition, Childcare Resource and Research Unit, <http://www.childcarecanada.org/ECCEC2006/index.html>, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

Lors d'une tournée provinciale, l'association a recueilli des commentaires de parents qui estimaient que la situation actuelle était « alarmante ». ¹⁵ De fait, les *défis* identifiés par les parents étaient nombreux:

- *investissements* insuffisants dans la petite enfance;
- précarité des *services* à la petite enfance;
- lacunes dans la préparation des enfants (0-5 ans) à *l'école primaire*;
- peu de *ressources en français* pour les intervenants en petite enfance;
- manque de *services spécialisés* (ex. orthophonie);
- manque de valorisation et épuisement des *intervenants*.

Si certaines *revendications* des familles francophones sont plutôt d'ordre général, il apparaît que d'autres relèveront d'un secteur d'activité plus spécifique tel que la santé ou encore l'éducation.

- manque *d'information* par rapport aux programmes et peu de ressources existantes;
- problème d'accès à des *services de santé* en français et à des services spécialisés;
- *ressources pédagogiques* inappropriées;
- *taux d'analphabétisme* élevés chez les francophones;
- coûts élevés des *services de garde*, problème d'accessibilité aux services en milieux ruraux.

Depuis 2004, l'AFPNB coordonne les activités du *Réseau* de la petite enfance francophone du Nouveau-Brunswick lequel est constitué de 25 organismes et ministères concernés par le dossier de la petite enfance. La création du réseau répond à un besoin de mobilisation de la communauté francophone et des intervenants de la petite enfance. Sa mission consiste à défendre et à promouvoir les droits et les intérêts des enfants francophones et de leurs familles dans le domaine de la petite enfance. Les membres du réseau revendiquent « un accès universel et abordable à des services de haute qualité en éducation pour favoriser le développement global de la petite enfance

¹⁵ Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (2006), « Recommandations émanant du colloque sur la petite enfance francophone », Mémoire présenté au Premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Bernard Lord, dans le cadre du Forum de consultation du premier ministre sur l'apprentissage précoce et les soins destinés à la petite enfance, Moncton, p.6.

francophone au Nouveau-Brunswick ». ¹⁶ Lors d'une récente session de travail, les membres du réseau ont identifié les quatre objectifs suivants :

Objectif 1 : Promouvoir la santé durant la grossesse, à la naissance et au cours de la petite enfance

- Service de dépistage (ex. syndrome d'alcoolisme fœtal, maladies infantiles)
- Service de périnatalité (ex : suivi de la grossesse, allaitement)

Objectif 2 : Améliorer le soutien aux parents et aux familles

- Réhabilitation (ex : orthophonie, physiothérapie, ergothérapie)
- Intervention précoce (ex : aide aux familles défavorisées)
- Ressources familiales (ex : les petits crayons, formation des parents, centre de ressources, littératie)
- Clinique de santé (ex : pédiatre, psychologue, travailleur social, infirmière publique)
- Service de réseautage à la famille (ex : ligne téléphonique afin de renseigner les parents sur les services et les ressources disponibles en français, bibliothèque, ressources).

Objectif 3 : Renforcer le développement de la petite enfance, l'apprentissage et les soins aux enfants

- Service de dépistage précoce (ex : troubles d'apprentissage, troubles de comportement)
- Apprentissage et garde (ex : service de garde 0-5 ans, pré maternelle, francisation)
- Ressources familiales (ex : pré maternelle, haltes familiales)
- Transitions des services (ex : de la petite enfance à l'école)

Objectif 4 : Renforcer le soutien des communautés

- Réseautage des intervenants à l'échelle régionale
- Plan global et intégré des services à la famille et à la petite enfance à l'échelle régionale (ex : salon de la famille et de la petite enfance)

Source : Réseau de la petite enfance du Nouveau-Brunswick, Extraits du compte-rendu d'une session de travail, Juin 2007.

¹⁶Voir : Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick, *Mission du réseau de la petite enfance du Nouveau-Brunswick*, <http://www.bdaa.ca/parents/Doc/planaction/plandaction23.htm>, page consultée le 7 mars 2008.

5. REGARD SUR LES NOUVELLES PRATIQUES DE CERTAINES PROVINCES CANADIENNES ET DE PAYS DE L'OCDE

5.1 LA POLITIQUE FAMILIALE AU QUÉBEC :

Le Gouvernement du Québec a développé sa politique familiale autour de quatre principales mesures d'aide aux familles soit : des services de garde à contribution réduite, des mesures de soutien financier (principalement à l'intention des familles à faible revenu), des mesures de conciliation travail-famille et des mesures pour les familles qui ont des besoins particuliers.

Temps forts de la politique familiale du Québec

- En 1967, création de ses propres *allocations familiales* pour les enfants de moins de 16 ans. Ces allocations sont alors universelles et structurées en fonction du rang et de l'âge des enfants.
- En 1987, le gouvernement adopte, pour la première fois, un *énoncé de politique familiale* et crée un *Secrétariat et un Conseil de la famille*. Le Secrétariat à la famille doit notamment assurer le développement de la politique familiale au sein du gouvernement. Ainsi, la plupart des ministères auront un répondant à la politique familiale à partir de 1989. Le Conseil de la famille, d'un autre côté, est chargé d'acheminer les préoccupations de la population au gouvernement et de formuler des avis sur les questions reliées à la famille.
- Lors du sommet socioéconomique de 1996, le premier ministre du Québec annonce une *réforme de la politique familiale*. Les dispositions qui sont alors annoncées s'appliquent jusqu'à ce jour dans leurs grandes lignes.
- En 1997, le Secrétariat à la famille et l'Office des services de garde à l'enfance sont regroupés pour former le *ministère de la Famille et de l'Enfance*, lequel se voit attribuer la responsabilité de la politique familiale. Le programme d'exonération et d'aide financière pour les enfants en service de garde est par ailleurs aboli graduellement avec l'instauration des services de garde à 5 \$. Le Conseil de la famille, par ailleurs, devient le *Conseil de la famille et de l'enfance*.
- En 2002, le ministère de la Famille et de l'Enfance a déposé un *Plan concerté pour les familles* du Québec. Ce plan contient un ensemble de mesures visant à mettre en place des lieux de concertation aux échelons gouvernemental, national et régional, afin d'assurer une prise en compte des préoccupations familiales. Afin d'adapter les milieux de vie aux besoins des familles, le gouvernement du Québec entend notamment s'associer aux *municipalités* pour qu'elles se dotent d'une politique familiale. En matière de conciliation famille-travail, d'un autre côté, le gouvernement souhaite entre autres accélérer le développement des pratiques en entreprise qui permettent aux parents de concilier travail et obligations familiales.
- En février 2005 est créé le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. La mission de ce *nouveau ministère* est de contribuer au développement du Québec en favorisant, entre autres, le mieux-être et l'épanouissement des familles et le développement des enfants. Il doit assurer la cohérence des interventions gouvernementales touchant les familles.

- En 2006, l'objectif de porter à 200 000 le nombre de places en *services de garde* à contribution réduite disponibles aux familles est atteint.
- En décembre 2006 est rendue publique la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait et son plan d'action qui comprend une orientation et plusieurs mesures sur la *conciliation travail-famille* qui interpellent principalement les entreprises ainsi que les municipalités, les MRC et les Conférences régionales des élus (CRÉ).
- En février 2007, sont rendus publics deux importantes *publications* :
 - Le Québec soutient ses familles - Des politiques généreuses et innovatrices, des résultats significatifs
 - Bilan 2003-2006 des réalisations gouvernementales en faveur des familles et des enfants

Source : Ce tableau a été réalisé à partir d'extraits du document suivant : Québec, Ministère de la Famille et des Aînés, Historique de la politique familiale au Québec: <http://www.mfa.gouv.qc.ca/famille/politique-familiale/historique/>, (page consultée le 12 mars 2009, [En ligne]).

Le tableau suivant donne un aperçu des orientations stratégiques du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine au cours des dernières années.

Aperçu du plan stratégique 2005-2008		
Enjeux 	Orientations stratégiques 	Résultats 2006-2007
Le mieux-être et l'épanouissement des familles	Créer des conditions adaptées aux nouvelles réalités des familles d'aujourd'hui	Développement et consolidation des services de garde de qualité répondant aux besoins des familles, la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et l'établissement de partenariats pour appuyer les familles
La reconnaissance de la contribution essentielle des aînés	Favoriser la pleine contribution des aînés au développement du Québec	Consultation de la population et élaboration d'un plan d'action gouvernemental ainsi que sur le soutien à la participation des aînés à l'échelle régionale
L'adaptation des services aux nouvelles réalités de la population	Moderniser les interventions du Ministère	Simplification de la prestation de services et des initiatives en gestion des ressources humaines tel le développement des compétences au sein du ministère

Source : Tableau réalisé à partir de : Québec, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Plan stratégique 2005-2008, Mai 2005. http://www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_strategique_2005-2008.pdf

5.2 LA POLITIQUE FAMILIALE AU MANITOBA :

Programmes et services – Enfants en santé Manitoba

- **Approche axée sur les parents et les enfants** - Le programme vise à réunir les ressources au sein de coalitions communautaires mises sur pied dans l'ensemble de la province, dans le but d'offrir un soutien parental, d'améliorer la nutrition et l'alphabétisation des enfants et de développer des ressources pour venir en aide aux familles dans les communautés. (Destiné aux familles qui ont des enfants de tous âges.)
- **Stratégie de prévention du syndrome d'alcoolisme fœtal** - La Stratégie de prévention du syndrome d'alcoolisme fœtal contribue à la prévention du syndrome d'alcoolisme fœtal et offre des services d'intervention, de soins et de soutien aux personnes ayant des anomalies congénitales dues à l'alcool.
- **Bébés en santé** - Un programme d'aide financière en deux volets, à savoir un programme de nutrition durant la grossesse, et des programmes communautaires qui offrent une éducation en matière de nutrition et de santé aux familles qui attendent un enfant et aux nouvelles familles.
- **Les familles d'abord** - Un programme qui offre des services de visites à domicile aux familles avec enfants, à partir de la grossesse jusqu'au premier jour d'école.
- **Triple P - Programme d'entraînement parental positif** - Un programme d'apprentissage de compétences parentales qui vise à promouvoir des rapports chaleureux et positifs entre les parents et leurs enfants et à aider les parents à apprendre des stratégies de gestion efficaces pour remédier à divers problèmes de développement et de comportement pendant la jeune enfance.
- **Écoles en santé** - L'initiative Écoles en santé vise à renforcer le lien entre les services de santé et les établissements d'enseignement afin d'améliorer le bien-être des enfants et des familles vivant dans les communautés où les facteurs de risque pour la santé sont supérieurs à la moyenne. L'élaboration de ce programme est au stade initial.
- **Stratégie de développement en santé des adolescents** - Un soutien au développement en santé des jeunes au moyen d'initiatives de préventions de grossesse chez les adolescentes et de programmes de prévention et d'intervention axés sur les adolescents.

Initiatives connexes des ministères participants :

- **Garde de jour pour enfants** - Le programme coordonne et supervise un service de garde de jour accessible et de qualité pour les enfants de 12 semaines à 12 ans.
- **Services spéciaux pour enfants** - Ce service procure un soutien aux familles qui prennent soin d'enfants de 17 ans et moins souffrant d'un handicap mental ou physique (ou les deux).
- Éducation et Jeunesse, **Initiative de développement de la petite enfance** - Initiative qui aide les divisions scolaires et leurs districts à offrir des services aux enfants d'âge préscolaire (de la naissance à 5 ans) dans le but de mieux les préparer à l'entrée à l'école.

Source : Gouvernement du Manitoba (2007), « Enfants en santé Manitoba », <http://www.gov.mb.ca/healthychild/index.fr.html>, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].

Précisons que le programme « *Enfants en santé Manitoba* » est considéré comme novateur du fait qu'il vise à promouvoir un nouveau mode de collaboration entre les ministères et la communauté ainsi qu'une action concertée des diverses parties prenantes. Comme le mentionnent des responsables du gouvernement manitobain

« un ministère ou secteur ne peut à lui seul répondre aux besoins globaux des enfants et des jeunes qui grandissent, notre succès dépend de ces partenariats ». ¹⁷

Les efforts déployés par le gouvernement du Manitoba pour encourager la *participation des citoyens* sont également reconnus au niveau international. On fait notamment référence ici au programme *Initiative de développement du jeune enfant*, dont l'objectif est d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives préscolaires qui améliorent la maturité scolaire des enfants de 0 à 5 ans (ex. plan d'action favorisant l'inclusion à l'école). Cette initiative a mené à l'établissement d'un partenariat avec les parents, la collectivité et des organismes intersectoriels.

5.3 LES POLITIQUES FAMILIALES DANS DIVERS PAYS :

COMPARAISON DES POLITIQUES FAMILIALES DE DIVERS PAYS	
Type de politique	Principales mesures
<p>France :</p> <p>Neutre vis-à-vis choix marital et vie professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 16 semaines à 84% (2 premiers enfants – 24 semaines pour enfants suivants) • Jusqu'à 3 ans de congé sans solde (peut être combiné avec temps partiel et formation) • Réduction d'impôt pour garde d'enfant • Système de garderie • Allocation familiale • Allocation pour famille monoparentale • Taxe « ascenseur »
<p>Allemagne :</p> <p>Traditionnel – père Responsable du gagne pain</p> <p>Forte intervention de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Congé parental jusqu'à 3 ans • Support minimal pour garde d'enfant ainsi que très peu de réduction d'impôt relatif à la garde d'enfant • Division/partage d'impôt favorisant les plus grands revenus (plus particulièrement si l'épouse ne travaille pas)
<p>Hollande (Pays-Bas) :</p> <p>Balance entre travail et vie personnelle</p> <p>Faible intervention de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 16 semaines de congé de maternité à plein salaire • Congé parental sans solde de 6 mois • Système de garde largement répandu • Allocation familiale universelle couvrant 33% des coûts nécessaires à élever un enfant • Conditions flexibles d'emploi. (ex. employés du gouvernement peuvent réduire leurs heures de travail de moitié jusqu'à 6 mois et recevoir 75% de leur salaire pour les heures restantes)
<p>Norvège :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation familiale universelle

¹⁷Pour plus de détail, voir : OCDE (2004), « Politique sur les services éducatifs et de garde à l'enfance : Note de présentation du Canada », Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, p.4, http://www.rhdsc.gc.ca/fr/sm/ps/dsc/polsoc/publications/rapports/2004-002619/Country_f.pdf, page consultée le 8 mars 2008, p.2.

<p>Mélange entre modèle traditionnel et celui d'égalité des sexes</p> <p>Forte intervention de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction d'impôt pour garde d'enfants • Congé sans solde d'un an (3 ans pour monoparentale) • Réduction de la semaine de travail (période max. de 2 ans) avec l'accord de l'employeur • Partage de congé parental (ex :1 parent en congé pendant 8 mois à 100% et l'autre parent en congé 20% pendant 2 ans) • Bénéfices supplémentaires pour parent monoparental
<p>Suède :</p> <p>Égalité des sexes. Désir très important de la participation de la femme au marché du travail et en même temps de soins à la maison pour l'enfant lors de la première année</p> <p>Forte intervention de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Système de garderie • Congé parental 85% premier 30 jours, 75% prochains 210 jours et taux fixe pour les jours restants • Congé parental de 30 jours pouvant être pris uniquement par le père • 120 jours à 75% pour soins d'enfants de 12 ans et moins • Allocation familiale universelle (non-imposable) • Droit de diminuer la journée de travail jusqu'à ce que l'enfant ait 8 ans.
<p>Royaume-Uni :</p> <p>Traditionnel – père</p> <p>Responsable du gagne pain</p> <p>Faible intervention de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 18 semaines de congé de maternité (90% pour premières 6 sem. & taux fixe pour les 12 sem. restantes) • 40 sem. de congé parental sans solde • Subvention pour garde d'enfant seulement pour famille à faible revenu. • Support du revenu familial (bénéfice pour monoparental, crédit pour faible revenu, etc.)
<p>Etats-Unis :</p> <p>Faible intervention de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 12 semaines de congé sans solde (certains employeurs ont des avantages faisant partie de leurs bénéfices) • Subvention pour garde d'enfant pour bénéficiaire de l'aide sociale • Crédit d'impôt pour garde d'enfant et exemption d'impôt pour garde d'enfant offert par l'employeur • Crédit d'impôt pour parents à faible revenu
<p>K. O'Hara (1998), « Comparative Family Policy : Eight Countries' Stories », CPRN study No. F04. Renouf Publishing Co., dans Jeune Chambre de Commerce de Montréal (2002), <i>La famille : un devoir collectif</i>, Mémoire sur les politiques familiales, Montréal, page 14-15, http://www.jccm.org/fr/data/jccm_mem_politiques_familiales.pdf, page consultée le 12 mars 2009, [En ligne].</p>	

Spécifions que les divergences importantes entre les politiques des pays s'expliqueraient notamment par la portée des mesures mises de l'avant et les stratégies poursuivies :

- «La France a pour stratégie d'avoir une politique neutre, qui vise à appuyer le choix fait par les parents dans leur démarche en vue d'assurer un équilibre entre le travail et la famille.
- Aux Pays-Bas, la politique vise explicitement à aider les parents à établir un équilibre entre le travail et la famille.
- La stratégie de l'Allemagne consiste à encourager les parents à demeurer à la maison.
- La Norvège et la Suède ont pour stratégie de rechercher l'égalité entre l'homme et la femme tant à la maison que dans le milieu de travail, mais en mettant un accent sur l'enfant.

- Enfin, la stratégie du Canada, du Royaume-Uni et des États-Unis consiste à laisser aux parents le choix de prendre les moyens nécessaires pour assurer un équilibre entre le travail et la famille, et de faire face ensuite aux difficultés qui résultent de leur choix. »¹⁸

Signalons également l'existence d'une étude récente qui dresse un portrait de la situation de 30 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Selon cette étude, intitulée *Bébé et employeurs*, la mise en place de politiques efficaces formulées pour répondre aux besoins des familles contribue à : « lutter contre la pauvreté, à promouvoir l'épanouissement des enfants, à renforcer l'égalité entre hommes et femmes et à endiguer la chute des taux de fécondité ». ¹⁹ Ce rapport présente une analyse des politiques en matière de fiscalité et de prestations, de congé parental, de garde d'enfants et des pratiques de travail (horaires flexibles, accès au travail à temps partiel, etc.). Les pays sont ensuite comparés à l'aide d'indicateurs clés comme le taux de fécondité, la pauvreté infantile, les écarts de salaires entre hommes et femmes, etc. (voir tableau de la page suivante).

Ce rapport révèle, entre autres, que le Danemark et l'Islande font figure de modèle. Leurs politiques publiques et pratiques de travail s'avèreraient davantage efficaces pour parvenir à un bon équilibre entre travail et vie de famille. Notons que la Finlande, la France, la Norvège et la Suède obtiennent également de bons résultats. De plus, cette étude montre qu'une stratégie efficace en matière de dépenses publiques ou d'élaboration des politiques comprend généralement les éléments suivants : incitations financières à l'emploi, services de garde d'enfants plus âgés en dehors des heures de classe (mesure peu onéreuse considérée très efficace), congé parental court et bien rémunéré, milieu de travail flexible, etc. ²⁰

¹⁸K. O'Hara (1998), « Fiche documentaire - Comparative Family Policy : Eight Countries' Stories », Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, http://www.cprn.org/documents/29473_fr.pdf, page consultée le 24 avril 2008, p3.

¹⁹OCDE (2007), *L'OCDE estime nécessaire d'améliorer les politiques de garde d'enfants pour obtenir un meilleur équilibre entre travail et vie privée*, Communiqué de l'OCDE, 29 novembre 2007, http://www.oecd.org/document/55/0,3343,fr_2649_3481_39699831_1_1_1_1,00.html, page consultée le 29 février 2008.

²⁰*Ibid.*

Indicateurs clés concernant le travail et la famille dans l'ensemble des pays membres par rapport à la moyenne de l'OCDE

	Taux de fécondité	Rapport emploi/population	Rapport emploi/population	Inscription en garde d'enfants (moins de 3 ans) 2004 ou dernière année	Pauvreté infantile	Écarts de salaires entre hommes et femmes 2004
Moyenne OCDE (intervalles)	2005 1.63 (+/- 0.16)	Femmes, 2006 56.8% (+/-5.73)	Parents isolés, 2005 ou dernière année 70.6% (+/-7.09)	2004 ou dernière année 22.9% (+/-8.21)	Autour de 2000 12% (+/-3.19)	2004 18.5% (+/-4.07)
Australie	●	●	●	●	●	●
Autriche	●	●	●	●	●	●
Belgique	●	●	●	●	●	●
Canada	●	●	●	●	●	●
République tchèque	●	●	●	●	●	●
Danemark	●	●	●	●	●	●
Finlande	●	●	●	●	●	●
France	●	●	●	●	●	●
Allemagne	●	●	●	●	●	●
Grèce	●	●	●	●	●	●
Hongrie	●	●	-	●	●	●
Islande	●	●	●	●	-	-
Irlande	●	●	●	●	●	●
Italie	●	●	●	●	●	-
Japon	●	●	●	●	●	●
Corée	●	●	-	●	-	●
Luxembourg	●	●	●	●	-	-
Mexique	●	●	-	●	●	-
Pays-Bas	●	●	●	●	●	●
Nouvelle-Zélande	●	●	●	●	●	●
Norvège	●	●	●	●	●	-
Pologne	●	●	-	●	●	●
Portugal	●	●	●	●	●	●
République slovaque	●	●	-	●	-	-
Espagne	●	●	●	●	●	●
Suède	●	●	●	●	●	●
Suisse	●	●	●	-	●	●
Turquie	●	●	-	-	●	-
Royaume-Uni	●	●	●	●	●	●
États-Unis	●	●	●	●	●	●

● Mieux que la moyenne OCDE ● Autour de la moyenne OCDE ● Moins bien que la moyenne OCDE

Source : OCDE (2007), *Bébés et employeurs : Comment réconcilier vie professionnelle et vie familiale - Synthèse des résultats dans les pays de l'OCDE*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, http://www.oecd.org/document/19/0,3343,es_2649_37419_39970643_1_1_1_37419,00.html, page consultée le 24 avril.2008.

6. QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION : BIEN SAISIR LES BESOINS, ENJEUX ET DÉFIS POUR MIEUX AGIR SUR UNE POLITIQUE FAMILIALE

Voici des exemples de besoins des familles à prendre en considération dans l'élaboration d'une politique familiale:

LES BESOINS DES FAMILLES
<ul style="list-style-type: none">⇒ Le soutien à la naissance dans le but <i>d'améliorer les conditions de vie</i> et l'épanouissement des jeunes familles⇒ Le <i>soutien à la parentalité</i> pour l'accomplissement du rôle de mère et de père à toutes les étapes de la vie familiale⇒ Le <i>soutien économique</i> universel aux familles dans le but d'assurer une équité entre les familles avec enfants(s) et celles sans enfant⇒ Le soutien à la famille et la reconnaissance de l'apport de la <i>famille élargie</i> qui tient compte des <i>défis intergénérationnels actuels</i>⇒ Le soutien à l'aménagement des milieux de vie par <i>l'action locale</i>⇒ Les mesures de <i>conciliation famille-travail</i> incluant les congés parentaux, les services de garde à l'enfance
Source : Conseil de la famille et de l'enfance (2005). « Avis : Prendre en compte la diversité des familles » Québec, page 130.

CERTAINS ENFANTS SONT PLUS VULNÉRABLES QUE D'AUTRES : LE CAS DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIAUX
<p>« Au début du siècle, un nombre non négligeable d'enfants grandissent dans des circonstances qui risquent de compromettre leur développement. En fait, les résultats de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) suggèrent que près de 30 % des enfants canadiens sont considérés comme vulnérables, c'est-à-dire qu'ils présentent des difficultés d'apprentissage ou de comportement (Willms, 2002) cité dans Christa Japel, « Grandir en contexte de vulnérabilité : conditions et conséquences »,</p>
Source : Conseil de la famille et de l'enfance, La famille à l'horizon 2020, Symposium 2007, Trois-Rivières, 1-2 novembre 2009. http://www.cfe.gouv.qc.ca/horizon2020/symposium2007/schemas/mode-de-vie.asp
<p>Une question d'urgence : l'intégration des enfants qui ont des besoins spéciaux en garderie au Canada :</p> <p>« J'ai toujours été en faveur de l'intégration mais on manque tellement d'argent maintenant et les besoins des enfants « typiques » sont tellement grands que mon personnel ne peut tout simplement pas, avec les ratios actuels, intégrer un enfant avec des besoins spéciaux » (Directrice d'une garderie régulière, Québec)</p>

Source : Irwin Sharon Hope, et al, Une question d'urgence : L'intégration des enfants qui ont des besoins spéciaux en garderie au Canada, Breton Books, Trait d'union, N.E, 2002, p.80

http://www.specialinkcanada.org/fr/pdf/une_question_durgence.pdf

Le sentiment d'impuissance des parents :

« Les parents (les mères surtout) qui arrêtent de travailler pour s'occuper de leur enfant handicapé perdent le statut social ou l'identité que procure un emploi, comme les autres mères au foyer, à la différence qu'elles devront s'en occuper toute la vie. Elles ne se sentent pas reconnues comme jouant un rôle social et pourtant elles ont l'impression de sauver bien des coûts à la société en s'occupant de leur enfant et en cherchant à la rendre autonome. Il arrive aux parents de se sentir méprisés par des intervenants qui « possèdent le savoir » alors que personne ne connaît mieux qu'eux toute la situation de l'enfant. Ils aimeraient qu'on tienne davantage compte de leur réalité et de leurs compétences et qu'on leur facilite l'obtention de services alors qu'ils ont l'impression d'être toujours obligés de se battre. »

Source : Conseil de la famille et de l'enfance (2007). « Tricoter avec amour : Étude sur la vie de famille avec un enfant handicapé », *Explication sur les besoins relevés dans la conclusion*, Québec, page 4,

<http://www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/definition-besoin.pdf>, (page consultée le 11 mars 2009), [En ligne].

Le phénomène de l'isolement et de l'exclusion sociale :

« Parfois, ce qui conduit à l'exclusion, c'est le fait d'appartenir à un groupe particulier. C'est le cas, notamment, pour les personnes qui vivent dans la pauvreté, celles qui ont des problèmes de santé mentale ou celles qui ont un handicap ou une différence. »

Source : *Une politique pour l'inclusion sociale, pourquoi pas ?*, Mouvement acadien des communautés en santé, Guide pratique 2006. Page 7

Le décalage entre les nouvelles réalités des familles et les services gouvernementaux mis à leur disponibilité s'expliquerait également par le fait que la famille a bien changé comme en témoigne les propos qui suivent :

« Une diversité des structures familiales coexistent aujourd'hui : familles biparentales, monoparentales et pluriparentales ; ces structures revêtant elles-mêmes des variantes. La famille actuelle connaît non seulement une diversité de structures, mais elle est également plurielle au niveau des façons de vivre, de concevoir la vie de famille. »²¹

²¹ Conseil de la famille et de l'enfance, La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement, Gouvernement du Québec, 16 décembre 2007, p.19

EXEMPLES DE DÉFIS À RELEVER EN MATIÈRE DE POLITIQUE FAMILIALE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

- ✚ Défi démographique (dénatalité, exode des jeunes familles, immigration, etc.)
- ✚ Manque de concertation entre les différents ministères concernés
- ✚ Au regard de d'autres provinces ou pays, une faible conscientisation des acteurs sur le sujet
- ✚ Droits et protection de l'enfance
- ✚ Défis intergénérationnels
- ✚ Rareté des recherches sur le sujet au Nouveau-Brunswick (ex. connaissances limitées sur les nouvelles pratiques de conciliation famille-travail)
- ✚ Etc.

L'HEURE DU QUESTIONNEMENT AUTOUR DE GRANDS ENJEUX

- les impacts des diverses formes familiales sur les relations familiales et sur l'adaptation des enfants et des parents;
- les rapports plus individualisés, mais négociés dans le cadre de configurations familiales complexes;
- les pressions croissantes du travail sur la famille;
- les tensions très fortes à l'œuvre entre les divers temps de la vie : entre le temps de travail et le temps libre, entre le temps de travail et le temps familial, entre le temps familial et le temps personnel;
- l'évolution du marché du travail et la mondialisation qui réclame une population active de plus en plus scolarisée et compétente;
- l'importance du « tiers secteur » dans le renouvellement de l'État et de ses politiques sociales;
- la conciliation de la solidarité et de l'autonomie dans les soins aux proches;
- les initiatives locales et régionales visant à offrir des milieux de vie plus favorables aux familles;
- l'intégration des familles immigrées et leur apport à la dynamique économique et sociale.

Source : AFPNB « Répondre aux besoins de la famille dans sa diversité », *Info parents : Le bulletin des parents francophones du Nouveau-Brunswick*, vol.16 no.1, février 2009, p.8

LES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Questions à analyser	Informations complémentaires
1) Quelle est la cible?	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le but ⇒ Les objectifs énoncés ⇒ Les familles visées
2) Quels sont les principes directeurs?	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Horizontalité ou verticalité ⇒ Universalité ou sélectivité ⇒ Modèles familiaux valorisés ⇒ Rapport entre les sexes ⇒ Obligations familiales intergénérationnelles ⇒ La liberté de choix des parents
3) Quels sont les axes d'intervention?	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutien économique ⇒ Soutien au rôle parental ⇒ Conciliation famille-travail ⇒ Congés parentaux ⇒ Services de garde ⇒ Solidarités familiales ⇒ Habitation ⇒ Éducation, famille et école ⇒ Santé ⇒ Environnement et aménagement du territoire ⇒ Loisir
4) Quelles sont les initiatives proposées pour chacun des axes?	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Lister les programmes et les mesures existants ⇒ Identifier les mesures à développer ⇒ Cerner les objectifs spécifiques de chacune des initiatives ⇒ Déterminer les personnes visées

Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, (2005). « Agir sur les politiques familiales – La recherche : un outil indispensable », Montréal (Québec), page 102.
<http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/DocsPDF/FichesAPFROI.pdf>

Équité horizontale	Équité verticale
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Vise à redistribuer les ressources des citoyens sans personne à charge vers toutes les familles. ✚ Ce principe d'équité horizontale prend habituellement la forme de mesures universelles qui s'adressent à toutes les familles, sans exceptions. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ A pour objectif de redistribuer les ressources de tous les citoyens et familles à revenus moyens ou élevés vers les familles à faibles revenus. ✚ Ce principe d'équité verticale se concrétise souvent par des mesures sélectives destinées uniquement à des familles défavorisées.

Adapté à partir de : Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, (2005). « Agir sur les politiques familiales – La recherche : un outil indispensable », Montréal (Québec), page 37.

7. PISTES D'ACTION

Les politiques de soutien de la fécondité : l'éventail des possibilités

Peter McDonald propose une boîte à outils qui comprend trois catégories de mesures :²²

- Incitations financières
 - Prestations périodiques par enfant
 - Versement forfaitaire à la naissance
 - Mesures fiscales
 - Services subventionnés (loisirs, éducatifs, transport...)
 - Aide au logement

- Conciliation travail et famille
 - Congés de maternité/paternité
 - Accueil des enfants (garderie)
 - Souplesse des horaires de travail – congés parentaux
 - Législation anti discriminatoire et égalité des sexes

- Mesures de changement social
 - Attitude envers les enfants et la famille
 - Égalité des sexes
 - Sensibilisation des milieux de travail à la conciliation travail-famille

²² McDONALD, Peter (2002). « Les politiques de soutien de la fécondité : l'éventail des possibilités », *Population*, Institut national d'études démographiques (Paris), vol. 57, no 3, mai-juin, p. 423-456, cité dans Roy Laurent et al, Natalité et interventions publiques, Ministère de l'Emploi de la Solidarité sociale et de la Famille, Québec, Avril 2004. P.44-47. http://www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/SF_natalite_interventions_publiques.pdf

ANNEXE 1 :

LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU DIALOGUE CITOYEN

Voici une distinction importante entre la consultation publique et le dialogue public :

CONSULTATION	DIALOGUE
La consultation s'adresse rarement aux citoyens, mais plutôt à des groupes d'intérêt qui présentent des mémoires ou rapports.	Le dialogue réunit des représentants de la communauté, des experts, des gestionnaires, des formateurs et des décideurs invités à partager leurs expériences, donner leur avis et recommandations sur un ou des thèmes.
La consultation est ordinairement dans une direction. Communication en un sens. Un qui présente et l'autre qui reçoit. Peu ou pas d'interaction entre les participants.	Le dialogue est une interaction entre les décideurs et les participants. Il mise sur la diversité des participants, le dialogue constructif, le partage des connaissances dans la prise de décision vers le changement.
Un comité d'expert est là pour recevoir de l'information et non partager de l'information. Le comité fait des recommandations suite à l'information reçue et décide de l'information qu'il veut bien retenir.	Le dialogue exige qu'on informe le public, qu'on l'implique dans la résolution de problèmes et qu'on arrive à des solutions.
Seul le comité peut prendre connaissance des divergences et décider ce qu'il en fera. Pas d'interaction entre les participants.	Le dialogue permet aux participants d'analyser les options possibles et leurs conséquences tout en tenant compte des points de vue communs comme des points de vue différents.
La consultation est une relation contractuelle entre celui qui demande la consultation et celui qui l'effectue.	Le dialogue est basé sur la confiance, la transparence, la responsabilisation, l'ouverture et l'honnêteté.
L'impact sur la décision dépend de ceux qui font la consultation.	Les participants ont un impact ou une influence sur les décisions.

Sources : Les RCRPP et le dialogue délibératif – Une fiche d'information, Réseau de la participation publique, 2005 pages 1, 2, 4 ; O'Hara, Kathy. 1997. "Securing the Social Union: Next Steps," Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Réflexion, 2 Novembre 1997 cité dans Santé Canada, Santé de la population, Le modèle de promotion de la santé de la population, Juillet 2001 (ébauche) pages 33-34; Symposium de l'APEX 1998 : réflexions sur les défis de la gouvernance, Pierre de Blois et Gilles Paquet Idées dans le vent, pages 64 et 70.

LA DISTINCTION DÉBAT / DIALOGUE

Il est nécessaire que les participants distinguent clairement la notion de débat de celle du dialogue.

DÉBAT	DIALOGUE
Je suppose qu'il existe une bonne réponse (et c'est moi qui l'ai)	Je suppose que les autres ont des éléments de la réponse
Combativité : j'essaie de prouver que mon interlocuteur a tort	Collaboration : j'essaie de faire en sorte que la compréhension soit mutuelle
Le but est de gagner	Le but est de trouver un terrain d'entente
J'écoute pour trouver l'erreur	J'écoute pour comprendre
Je défends mes idées	J'apporte mes idées pour qu'elles soient examinées et discutées
Je critique le point de vue de mon interlocuteur	Tous les points de vue sont examinés
Je défends mon point de vue contre les autres	J'admets que les idées des autres peuvent améliorer les miennes
Je cherche les faiblesses et les erreurs chez les autres	Je cherche les forces et les valeurs chez les autres
Je cherche un résultat qui corresponde à mon opinion	Je veux découvrir de nouvelles possibilités
SOURCE : Maxwell, Judith et al. (2002). « Rapport sur le dialogue entre Canadiens sur l'avenir des soins de santé au Canada », La Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada / Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, page 91.	

L'engagement des citoyens ne peut prendre place que lorsqu'il y a établissement d'un climat de confiance. Les participants doivent apprendre à respecter leurs différences et la diversité parmi les membres, autrement, il ne peut y avoir avancement au niveau des échanges.

LA RECHERCHE DU CONSENSUS

Contrairement à la croyance populaire, le consensus ne sert pas à parvenir à une décision à l'unanimité, mais plutôt à faire cohabiter les différences sans les éliminer. « Ainsi lors d'une décision consensuelle, il peut y avoir différents degrés d'accord et de nombreuses nuances au regard des engagements que les différents membres assument par rapport à une décision

déterminée, cependant le tout a lieu de façon explicite et globalement accepté ». ²³ En effet, d'après Tecchio (2003), lors de l'approche consensuelle, « il ne s'agit pas de renoncer à ses propres principes, ni de dissimuler les différences incompatibles sur le moment, mais c'est seulement en s'orientant vers la recherche des besoins partagés que se créent les conditions pour trouver des solutions coopératives, réalisables, qui ouvrent la voie commune à tous ». ²⁴ Le consensus concerne en substance la volonté de continuer à aller de l'avant et à partager des expériences ensemble.

LA PRISE DE DÉCISION PAR CONSENSUS

« J'ai écouté et compris l'ensemble des opinions émises; une solution a été proposée et, bien que je ne crois pas que cette proposition soit la solution idéale, je pense qu'elle fonctionnera. Je lui accorde donc mon appui. »

- Le vote ne mène pas au consensus
- Le marchandage n'entraîne pas un consensus
- La règle de la majorité n'est pas un consensus
- La règle de la minorité n'est pas un consensus
- Une décision prise par une seule partie n'est pas un consensus

Même si tous les participants ne sont pas nécessairement d'accord avec tous les aspects de la solution, un consensus est atteint quand tous les participants sont prêts à s'accommoder de l'ensemble de ce qui est proposé.

SOURCE : Le Conseil canadien des ministres en environnement (2003), *CCME : Consensus*, <http://www.ccme.ca/about/consensus.fr.html>, page consultée le 7 mai 2008, [En ligne].

²³ Roberto Tecchio (2003), *La Méthode du Consensus – Présentation*, dans Passerelle Eco no.9, http://www.passerelleco.info/article.php?id_article=83, page consultée le 22 avril 2008, [En ligne].

²⁴ *Ibid.*

ANNEXE 2 :

Indice synthétique de fécondité, Canada, Provinces et territoires, 1981 et 2005

Régions	1981	2005	Variation
Terre-Neuve-et-Labrador ¹	...	1.34	...
Île-du-Prince-Édouard	1,88	1.48	-0.40
Nouvelle-Écosse	1,62	1.40	-0.22
Nouveau-Brunswick	1,67	1.41	-0.26
Québec	1,57	1.52	-0.05
Ontario	1,58	1.51	-0.07
Manitoba	1,82	1.82	0.00
Saskatchewan	2,11	1.87	-0.24
Alberta	1,85	1.75	-0.10
Colombie-Britannique	1,63	1.39	-0.24
Yukon	2,04	1.48	-0.56
Territoires du Nord-Ouest	2,84	2.11	-0.73
Nunavut	... ²	2.72	...
Canada	1,65	1.54	-0.11

1. Les données nécessaires n'étaient pas disponibles pour Terre-Neuve-et-Labrador avant 1991.

2. Le Nunavut est incluse dans les Territoires du Nord-Ouest avant 1991.

Sources de données : Statistique Canada, Division de la démographie, et Division de la statistique de la santé.

Source du tableau : Statistique Canada. 2007. *Regard sur la démographie canadienne*. Numéro 91-003-XWF au catalogue. <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-003-x/2007001/t/4129898-fra.htm>

ANNEXE 3 :

RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE DE LA PETITE ENFANCE FRANCOPHONE

Sous-thèmes émanant des recommandations du Colloque tenu en mars 2006 par
l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick

1. Défis reliés aux besoins spécifiques d'un membre de la famille :

- Familles aux prises avec des problèmes de santé (mentale, physique, émotionnelle, etc.).
- Soutien aux familles ayant une personne à besoins spéciaux à charge (ex : enfant handicapé, personne âgée en perte d'autonomie, etc.)

2. Rôles et droits des parents :

- Accueil et accompagnement des parents
- Droits des parents
- Réseautage entre parents

3. Précarité économique des familles :

- Rétention des jeunes familles
- Précarité des emplois
- Équité salariale
- Intégration des nouveaux arrivants (immigration)
- Assurance-emploi

4. Qualité de la vie familiale dans la communauté :

- Habitation/logement
- Sécurité et transport
- Qualité du milieu – environnement
- Loisirs et vie communautaire
- Milieu rural vs milieu urbain (accès aux services)

5. Valorisation de la vie familiale à tout âge :

- Valorisation de nos familles
- Conciliation travail-famille-études
- Dénatalité
- Services de garde
- Congés parentaux
- Travail partagé (flexibilité d'horaire), sensibilisation des employeurs
- Implication des aînés dans la communauté